

**Affaires Culturelles**

**REF : DAC2015008**

**Signataire : DD/SK/HR**

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR : Magali CHERET

**OBJET : Subvention exceptionnelle en faveur de l'association Atelier Kuso concernant le projet culturel "Les capsules du film d'animation"**

**EXPOSE :**

Dans le cadre de ses missions de démocratisation culturelle et de soutien à la création artistique, la Commune d'Aubervilliers, avec le soutien du Conseil départemental souhaite faire appel à la compétence des artistes de l'association Atelier Kuso pour mener à bien un projet autour de la création de petits films d'animation pour la saison culturelle 2015-2016. Ce projet s'inscrit dans la volonté de valoriser l'éducation à l'image et la découverte. Le projet ici présenté poursuit et enrichit une « tradition » du territoire d'Aubervilliers autour de l'éducation à l'image, au cinéma et à sa pratique. Les arts visuels, l'éducation du regard, les activités culturelles et artistiques sont autant d'opportunités pour développer la sensibilité et participent à la formation, à la construction intellectuelle et personnelle du citoyen.

La ville d'Aubervilliers souhaite affirmer sa volonté de démocratiser la culture cinématographique sur son territoire et d'offrir une politique d'éducation à l'image à destination du jeune public et de la population.

L'association Atelier Kuso a développé dans la ville d'Aubervilliers un grand nombre de projets, dans une forte dynamique d'ancrage local et avec la volonté d'une dimension participative pour chacun des événements programmés. « *Les capsules du film d'animation* », est un projet structurant pour le territoire et la ville d'Aubervilliers.

Soutien financier du Conseil départemental de la Seine Saint-Denis

Dans le cadre de sa politique de soutien aux projets artistiques et culturels locaux, le Conseil départemental de Seine Saint-Denis a mis en place des outils de partenariat et d'aide spécifiques : les conventions de coopération culturelle et patrimoniale.

La ville d'Aubervilliers a ainsi signé ce document contractuel fin 2014 pour la période 2013 / 2015, lui permettant de bénéficier durant ces trois ans d'un soutien financier.

En 2015, un avenant n° 2 a été signé avec le Conseil départemental et voté au Conseil municipal du 15 octobre 2015 pour soutenir le projet « *Les capsules de l'animation* » à hauteur de 10 000 euros.

Il est proposé de soutenir l'association, compte tenu :

- L'association Atelier Kuso se connecte à ces problématiques d'ensemble, en reliant développement culturel et pratiques artistiques, projets participatifs et exigence artistique.
- La qualité artistique, l'originalité et la contribution de la création cinématographique de l'association Atelier Kuso.
- Une maîtrise des ateliers de pratiques culturelles destinés au jeune public
- La visibilité et le rayonnement du projet auprès des différents partenaires de la ville et de la population
- La mise en oeuvre d'événements cinématographiques dans l'espace public destinés à un public éloigné de l'offre culturelle (cinéma en plein air, fête de la ville, fête de l'animation).

Au regard de l'impact et de l'ancrage sur le territoire albertivillarien du projet « *Les capsules du film d'animation* », il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Atelier Kuso à hauteur de 18 000 euros pour le financement de ce projet sur l'exercice 2016.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 DECEMBRE 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE**, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
<b>M. ROZENBERG Silvère</b>	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

**Absents :** MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

**Secrétaires de séance :** Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles  
Affaires Culturelles

REF : DAC2015008

Signataire : DD/SK/HR

**OBJET : Subvention exceptionnelle en faveur de l'association Atelier Kuso concernant le projet culturel "Les capsules du film d'animation"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles 9 et 10 de la loi n°2000-3214 du 12 avril 2000 relative aux droits des administrés dans leurs relations avec l'administration et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour leur application ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1611-4, L 2121-29, L 2313-1-1,

Vu la délibération n° 272 du 15 octobre 2015 concernant l'avenant n° 2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2013 – 2015 passé avec le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis en vue de soutenir le projet « La capsules du film l'animation »,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte à la dynamique du projet « *Les capsules du film d'animation* » conduit par l'association « Atelier Kuso »,

Considérant que le projet « Les capsules du film d'animation » s'inscrit dans la programmation culturelle 2015/2016,

Considérant l'intérêt de favoriser avec les associations locales la mise en œuvre de partenariats dans le domaine du développement culturel territorial et de contribuer à la continuité des projets culturels et patrimoniaux de qualité,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Atelier Kuso » à hauteur de 18 000 euros pour le financement du projet « *Les capsules de l'animation* »

**APPROUVE** le projet de convention relatif aux conditions d'octroi et d'utilisation de la subvention mentionnée ci-dessus telle qu'il figure en annexe de la présente délibération et autorise le Maire à la signer au nom de la Commune

**DIT** que cette subvention sera inscrite au budget communal 2016 sur l'imputation suivante :

service	Chapitre/opération	article	Fonction
705	65	6574	33

  
L'adjoint délégué  
Maria MERCADER  


Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER  
